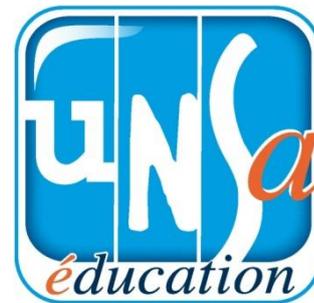


## Compte rendu CHSCT-A du 8 septembre 2020



Le CHSCTA a été présidé par le SG, la Rectrice n'étant pas disponible

FSU et UNSA ont lu leur déclaration liminaire

Le SG a fait un point de contextualisation : la préparation de la rentrée a été anticipée selon le SG

L'EN est en interdépendance avec d'autres acteurs et notamment l'ARS

L'administration explique que le protocole sanitaire de la rentrée a été publié en juillet et que tout était aussi dans la foire aux questions

Dans l'attente d'une circulaire du 1er ministre, donc pas de communication avant le 1er septembre, ils ont donc dû être réactifs après la circulaire.

L'administration a fait un travail serré avec les chefs d'établissements et le 1er degré. Elle estime qu'il y a une nécessité de s'adapter à la situation qui évolue au jour le jour. Par exemple, nous sommes en quatorzaine qu'en cas de covid, cela va peut-être passer à 7j

### **Nombreuses questions par rapport aux masques**

L'ensemble des masques a été livré, sauf si les personnels n'ont pas été les chercher dans les établissements relais.

Les masques de type 2 ne sont pas donnés partout.

Il va y avoir un nouveau réassort de masques avant les vacances d'automne.

Le circuit de distribution des masques dans le 1er degré se fait auprès des circonscriptions.

Pour l'administration, il n'y a pas de difficultés de stock.

Il est donné aux personnels 4 masques, ce qui n'est pas suffisant car souvent 3 par jour sont utilisés : L'administration explique qu'elle suit la réglementation donc pas plus de masques.

**Masques inclusifs ou transparents** : recensement des besoins la semaine dernière.

Commande faite à l'UGAP.

Seulement les enseignants et AESH travaillant auprès de jeunes ayant des troubles auditifs seront dotés de ces masques.

**Visière** : pas à l'ordre du jour aucun texte réglementaire

Pour les masques qui ne sont pas adaptés, trop grand, petit... : nous sommes tous logés à la même enseigne

**Age des élèves pour le masque** : Les jeunes en primaire ayant 11ans et plus doivent-ils le porter : sujet à éclaircir car pas de réponse.

En revanche tous les collégiens même moins de 11ans doivent le porter.

**CHSCT-A en visio avec problème technique** : il a été soulevé qu'il était difficile de débattre et d'échanger dans ces conditions. Il est demandé des réunions en présentiel.

L'administration est d'accord mais il faut rester prudent sur cette question au vu de la situation sanitaire.

**Pas de Conseillère technique service social rectorat** : recrutement en cours de finalisation

**Dr Conchard absent jusqu'à fin septembre** : Mme Benezit travaille en lien avec la MGEN pour un renfort

### **Sorties scolaires : décret 2020 860**

Pas de restriction sur les voyages scolaires, pas d'interdiction mais s'assurer que toutes les mesures sanitaires soient réunies. Voyages scolaires pas une priorité mais chaque établissement décide

Le savoir nager, accès bibliothèque : se rapprocher des DSDEN : travail par groupe, assurer de la traçabilité

Installation sportive : accès piscine, gymnase, vestiaire, difficultés de programmation EPS, hygiène, fiche repère floue : cela ne relève pas du CHSCTA

Idem pour association sportive : se rapprocher de l'IPR

**Congé maladie, jour de carence, ASA** : questions qui leur sont souvent remontées mais pas arbitrées : pour l'instant droit commun qui prévaut, échange avec DGRH

ASA : que pour les personnels très vulnérables et qui pourraient avoir une forme grave infection covid

Le rectorat dialogue en permanence avec les DSDEN

La question a été posée du nombre de cas COVID parmi les personnels et dans les établissements : le SG dit qu'il n'a pas le droit de répondre à cette question. Nous lui faisons alors remarquer que c'est dans la presse et la revue de presse de l'inspection académique

Il a été noté aussi que les parents devraient être avertis ainsi que les personnels de tous les cas confirmés mais pas le cas.

Il a été souligné que la fiche des cas avérés n'était pas assez claire aux yeux des personnels

Pour un enseignant de primaire qui est dans une petite école de quelques classes et qui doit être mis en quarantaine, difficile pour les collègues de prendre le relai : voir avec IEN et la circonscription

Quand on est enseignant et qu'on a un enfant qui doit rester au domicile : statut administratif droit commun, c'est le médecin ou l'ARS qui doit statuer

**Prochain CHSCTA le 22 septembre** : il a été demandé qu'il soit l'après-midi afin de pouvoir préparer le matin donc sûrement une modification de l'heure ou de la date. Il a été demandé à ce qu'il soit en présentiel